

A.S.A de COULAURES
Mairie
24420 COULAURES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 30 Mars 2026 à 10H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 16 mars 2026, s'est réunie à Coulaures sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent

Mr PUYMALY Jean-Marc est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026_AP_1
Objet : Election du Syndicat**

Monsieur GALVAGNON Vincent, Président, rappelle que chaque année, les mandats de la moitié des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

Mr BOST Raphael, Mr BOST Claude, Mr GALVAGNON Vincent, Mr Le Maire de la commune de Coulaures

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :

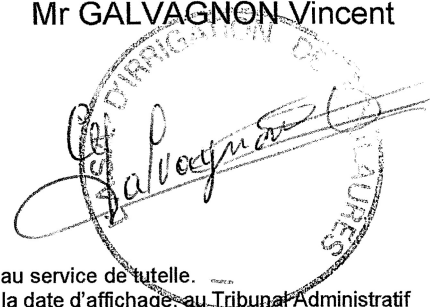
Mr BOST Raphael, Mr BOST Claude, Mr GALVAGNON Vincent, Mr Le Maire de la commune de Coulaures

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PUYMALY Jean-Marc



Le Président,
Mr GALVAGNON Vincent



A.S.A de COULAURES
Mairie
24420 COULAURES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 30 Mars 2026 à 10H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 16 mars 2026, s'est réunie à Coulaures sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent

Mr PUYMALY Jean-Marc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_2
Objet : Rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 6 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PUYMALY Jean Marc



Le Président,
Mr GALVAGNON Vincent



A.S.A de COULAURES
Mairie
24420 COULAURES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 30 Mars 2026 à 10H00

Nombre de propriétaires	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 16 mars 2026, s'est réunie à Coulaures sous la présidence de Mr GALVAGNON Vincent

Mr PUYMALY Jean-Marc est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_AP_3
Objet : Information tarification

Le Président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

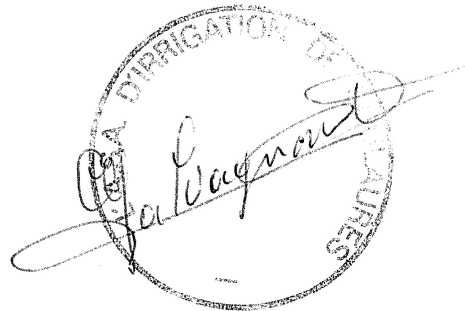
- Abonnement : 270 € HT/ Module – Appel en Juin
- Consommation : 0,17 €/m³ - Appel en Novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr PUYMALY Jean Marc



Le Président,
Mr GALVAGNON Vincent



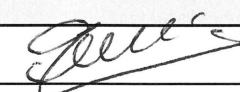
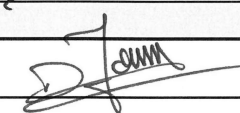
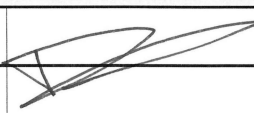
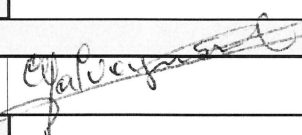
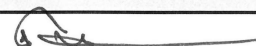
ASA de Coulaures

Mairie 24420 COULAURES

Assemblée des propriétaires

du : 30 MAOS 2026.....

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
ASSELDOR LA FERME DE L'OIE			
- ASSELDOR LA FERME DE L'OIE	5,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		5,00 0,00	
COMMUNE DE COULAURES			
- COMMUNE DE COULAURES	0,00	2,00	
<u>Total de l'usager =</u>		0,00 2,00	
GAEC LALET			
- BOST CLAUDE	7,00	0,00	
- PUYMALY JEAN MARC	2,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		9,00 0,00	
GALVAGNON VINCENT			
- GALVAGNON VINCENT	9,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		9,00 0,00	
MONTET XAVIER			
- MONTET XAVIER	1,00	0,00	.
<u>Total de l'usager =</u>		1,00 0,00	
PUYMALY JEAN MARC			
- PUYMALY JEAN MARC	3,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		3,00 0,00	
SIORAC PIERRETTE			
- SIORAC PIERRETTE	1,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>		1,00 0,00	
<u>Total sur la Structure =</u>		28,00 2,00	

MEMO : Unité S1 = Module Unité S2 = Module Commune